



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2025

(article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, (R.L.R.Q., c. C-19))

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue procédera à l'adoption du budget de l'année 2025 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **mercredi 11 décembre 2024 à 18h00** au Centre Harpell, 60 rue Saint-Pierre, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le sujet faisant l'objet de la séance.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 28 novembre 2024.

Me Caroline Plourde,

Greffière